

**DECLARATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE ET DE  
COMMUNAUTES COTIERES DU TOGO AU SUJET DU PROJET  
D'EXPLOITATION PETROLIERE ET EN VUE DE L'AMELIORATION DU  
CONTENU DE LA POLITIQUE NATIONALE EN MATIERE D'ENERGIE  
RENOUVELABLE**

Le 26 octobre 2021, une réunion a regroupé, à Doevikopé, les leaders de deux communautés côtières, en l'espèce Doevikopé et Gbetsogbé et les délégués de 14 organisations de la société civile impliquées dans le processus de lutte contre les changements climatiques et en faveur de la transition énergétique juste au Togo.

À l'issue des échanges qui ont porté sur : « *les prospections gouvernementales pour l'exploitation du pétrole et les inquiétudes grandissantes de la société civile* », les parties prenantes se sont inquiétés des envies du gouvernement à trouver un investisseur disposant de moyens nécessaires pour l'exploitation du pétrole au large des côtes togolaises, vu les preuves ostensibles des effets du phénomène climatique au Togo.

Au-delà de leur engagement à veiller à ce que la côte togolaise ne vive pas les affres d'une exploitation pétrolière ; elles ont adressé un message aux autorités togolaises dont la teneur suit :

1. *Nous*, Organisations Non-Gouvernementales (ONG), actives dans le domaine de l'environnement, en général et, de la lutte contre les changements climatiques, en particulier, d'une part et de communautés côtières du Togo, notamment de Doevikopé et Gbetsogbé, d'autre part,
2. *Reconnaissant* les avancées majeures en matière de protection et de sauvegarde de l'environnement issues de différentes initiatives telles que : la conférence de Stockholm (1972) ; le Rapport Brundtland intitulé « Notre avenir à tous » (1987) ; le Sommet de Rio (1992) ; le sommet de Johannesburg (2002) ; Rio + 20 (2012) dont la déclaration finale est intitulée « L'avenir que nous voulons » ; l'Accord de Paris sur les changements climatiques ;
3. *Partageant*, particulièrement dans le domaine des changements climatiques, l'entente à laquelle sont parvenus les Chefs d'États et de Gouvernements et représentants de haut niveau, réunis à Paris dans le cadre de la 21<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention cadre des nations unies sur les changements climatiques ;
4. *Insatisfaits* de l'absence d'opinion claire du gouvernement au sujet de la non exploitation de pétrole au large des côtes togolaises ; alors même que l'histoire de ce combustible en Afrique est jalonnée de problèmes identifiés par le Rapport d'Évaluation des Industries Extractives (EIR) qui a mis en lumière des problèmes sociaux et environnementaux qui y sont liés. En effet, ailleurs dans la sous-région, des écosystèmes marins et côtiers ont été endommagés par des activités pétrolières, à l'instar du delta du Niger au Nigeria.

5. *Préoccupés* des effets dévastateurs des changements climatiques sur les côtes togolaises, et dont l'une des réponses est la mise en place du projet WACA au Togo (entre autres : construction/réhabilitation d'épis et réapprovisionnement des plages des brise-lames, gestion du Chenal de Gbaga)
6. *Réaffirmant* notre confiance en l'accord de Paris, traité international juridiquement contraignant sur les changements climatiques, adopté par 196 Parties lors de la COP 21 à Paris, le 12 décembre 2015, entré en vigueur le 4 novembre 2016, et dont l'objectif est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2, de préférence à 1,5 degré Celsius, par rapport au niveau préindustriel.
7. *Réaffirmant* que l'accès à l'information et au savoir sur les questions environnementales tout comme l'implication effective des citoyens et des organisations de la société civile sont des principes indispensables pour une participation inclusive et efficace dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement durable visant à lutter contre les changements climatiques et à s'adapter à leurs répercussions ;

**Nous nous engageons à :**

- a. Nous approprier les expériences réussies de participation inclusive et de veille citoyenne menées par des acteurs de la société civile dans d'autres domaines tel que l'agriculture et les droits de l'homme ;
- b. Tout mettre en œuvre, afin de nous impliquer davantage dans la mise en œuvre opérationnelle des CDN ;
- c. Mettre en synergie nos efforts et nous mobiliser aux côtés des acteurs étatiques autour des initiatives complémentaires, ç tous les niveaux, en vue de mieux faire face aux défis environnementaux y compris les causes et les conséquences des changements climatiques ;
- d. Veiller à ce que les aspects environnementaux de la Feuille de route gouvernementale 2020-2025 ainsi que les Conventions relatives à l'environnement ratifiées par notre pays bénéficient d'une plus grande attention.

**8. *Nous* demandons au gouvernement :**

- e. De tout mettre en œuvre en vue d'honorer les engagements pris au plan national, à travers les documents de politique pertinents, en vigueur, et au niveau international en matière du climat, et de la biodiversité ;
- f. De renforcer le cadre légal sur l'exploitation minière au Togo, afin de garantir la protection de l'environnement et des droits des populations riveraines de sites d'exploitation de ressources minières ;
- g. Améliorer le contenu de la politique nationale en matière d'énergie verte/renouvelable à partir du narratif des communautés locales (procéder au

changement de paradigme de la politique énergétique, en faveur d'un meilleur accès des couches sociales à l'énergie dans la perspective de la prise en compte des droits des femmes et des jeunes).

9. *Nous* demandons aux gouvernements des Agences de crédit à l'exportation (ACE) soutenus par des fonds publics :
  1. D'exclure le soutien des ACE aux combustibles fossiles, aux installations associées et aux grandes centrales hydroélectriques, et aligner les politiques de commerce extérieur sur l'objectif 1,5C de l'Accord de Paris et ceux des ODD ;
  2. D'arrêter tout soutien des ACE qui profite aux multinationales au détriment des populations locales, en provoquant des violations des droits de l'homme et des peuples autochtones et de leurs valeurs culturelles, des déplacements, des pertes de revenus, des problèmes de santé, la dégradation de l'environnement et la violence ;
  3. D'intégrer l'égalité des sexes et les préoccupations, besoins et droits spécifiques des groupes vulnérables dans tous les projets. Les communautés doivent être en mesure d'exercer leur droit à un consentement préalable, libre et éclairé pour tout projet dans lequel les ACE sont impliquées ;
  4. Lorsqu'ils soutiennent des projets d'énergie renouvelable (EnR), les ACE doivent appliquer une approche de transition juste, en adoptant les valeurs clés suivantes : respect des droits de l'homme et de principes de non-nuisance, promouvoir un développement équitable, d'EnR, inclusif et dirigé par la communauté, résilient avec une perspective intersectionnelle et de genre ;
  5. D'analyser et rédiger une vision cohérente sur si et comment les ACE pourraient soutenir une transition énergétique juste en s'éloignant du soutien aux énergies fossiles, en augmentant le soutien aux projets qui favorisent l'efficacité énergétique.